

DEPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE LYON
CANTON DE LIMONEST
COMMUNE DE COLLONGES AU MONT D'OR

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars à dix-neuf heures, Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Collonges-au-Mont-d'Or
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain GERMAIN, Président en exercice.
Date de convocation du Conseil d'Administration : 14 mars 2024

PRESENTS : M GERMAIN, Mme BAILLOT, M AUSSENAC, Mme LIGNEY, Mme ARNAUD, M PERROT, Mme GRANGE, Mme DEVOS, M. GOIFFON

ABSENT EXCUSE : M COLLIARD (procuration M PERROT)

ABSENTE : Mme MOREL

Délibération N° 2024/11 Budget primitif 2024

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le projet de budget primitif 2024 du CCAS dressé par lui et accompagné de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, des membres présents et représentés.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Après que Monsieur le Président ait procédé à la lecture du Budget Primitif, poste par poste, section par section,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2024, arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section fonctionnement	70 280.79 €	70 280.79 €
Section investissement	1 500.00 €	1 500,00 €
TOTAL	71 780.79 €	71 780.79 €

Fait et délibéré les jours, mois et an dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
En mairie, le 29 mars 2024

Le Président,
Monsieur Alain GERMAIN

